

# ALTDEUTSCH K 4mm

## Description

ALTDEUTSCH K est un vitrage transparent de la gamme SGG DECORGLASS. DECORGLASS est une gamme de vitrages clairs et colorés avec des chiffres en relief, obtenue en roulant la masse de verre chaude entre 2 cylindres, dont 1 ou 2 cylindres est gravé d'un motif.

ALTDEUTSCH K est un type de verre qui imite le verre soufflé de manière industrielle.



## Propriétés de ALTDEUTSCH K 4mm

Couleur	TI %	Rle & Rli %	Tuv %	Te %	REe & REi %	g	Ug W/m².K	Rw (C;Ctr) dB
Clair	87	8	61	84	7	0,86	5,8	30 (-2,-2)
Jaune								30 (-2,-2)
Bronze								30 (-2,-2)

TI = Transmission lumineuse; Rle = Réflexion lumineuse extérieure; Rli = Réflexion lumineuse intérieure; Tuv = Transmission UV; Te = Transmission énergétique; REe = Réflexion énergétique extérieure; REi = Réflexion énergétique intérieure; g = facteur solaire; Ug = facteur d'isolation; Rw = réduction de bruit directe;

Essai au pendule suivant la NBN EN 12600  
 Classe antieffraction suivant la NBN EN 356  
 Poids  
 Résistance aux variations brutales de température et aux températures différentielles  
 Emissivité  
 Réaction au feu

performance non déterminée  
 performance non déterminée  
 10kg/m<sup>2</sup>  
 40°K  
 0,89  
 A1

## Autres caractéristiques

ALTDEUTSCH K est conforme à la norme EN 572-5.

ALTDEUTSCH K est marqué CE selon EN 572-9. Les performances de ALTDEUTSCH K sont enregistrées avec le numéro DOP: M101239 (clair); M102464 (jaune) ; M101283 (bronze).

ALTDEUTSCH K doit être spécifié, transporté, stocké, entretenu et installé conformément aux directives de la TV 221 du WTCB «Placement du verre dans les remises» et du TV 242 Bâtiments spéciaux en verre, applications structurelles (+ corrections de février 2015). et selon les instructions spécifiques d'installation et de maintenance du fabricant.

ALTDEUTSCH K fonctionne selon NBN S 23-002: 2007 et ses addenda, NBN S23-002-2 (2016) et NBN S23-002-3 (2016).

L'épaisseur du verre doit être calculée selon la méthode de calcul de la norme NBN S 23-002-2: 2016.

ALTDEUTSCH K a une déclaration environnementale de produit (EPD), établie sur la base sur une évaluation complète du cycle de vie (LCA), conformément aux normes ISO internationales.